



Compte-rendu des délibérations du collège

13 juillet 2016

Le 13 juillet 2016, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2016-050 portant renouvellement de l'agrément n°0043-PS-2011-07-25 de la société NETBET FR SAS dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2016-051 portant confirmation de l'agrément n° 0001-PS-2010-06-07 de la société BES SAS dans la catégorie « paris sportifs »
- Décision n°2016-052 portant confirmation de l'agrément n° 0001-PO-2010-06-07 de la société BES SAS dans la catégorie « jeux de cercle »
- Décision n°2016-053 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris ;
- Décision n°2016-054 portant confirmation de l'agrément n°0016-PH-2010-06-07 de la société Beturf dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2016-055 portant délégation de pouvoirs.